



Actualités Correlyce

Préparer la rentrée...

Ce numéro de mai marque le début de la période de fin d'année scolaire. Période perturbée, mais aussi période de réunions de régulation permettant la préparation de la rentrée.

Conseil pédagogique, conseils d'enseignement, conseil d'administration enfin sont des instances qui proposent, débattent et décident de l'organisation et les modalités pédagogiques qui seront appliquées à la rentrée. Mais les deux premiers sont aussi l'occasion de proposer des choix de manuels ou d'autres acquisitions de ressources éducatives.

L'ambition de Correlyce est de créer les conditions d'une pleine intégration des ressources numériques aux pratiques des établissements. C'est donc le moment de décider des modalités d'utilisation des moyens disponibles et de choisir les ressources Correlyce que l'on va acquérir pour la prochaine année scolaire.

Il convient d'ores et déjà de préparer les modalités, juridiques et techniques, de chargement de l'annuaire Correlyce, notamment en se préparant à demander aux familles leur accord, autant que possible de façon globale pour l'ensemble des services nécessitant des identifiants nominatifs. On peut aussi s'interroger sur la mise en place ou les développements de la politique documentaire, et sur les modalités à adopter pour lui intégrer au mieux le numérique, etc.

Dès que les listes d'élèves seront stabilisées, juste après la rentrée, il sera possible de procéder au chargement de l'annuaire, passage obligé pour accéder aux ressources. On sait que les données ne sont pas totalement fiables dès les premiers jours. Pas de problème, il suffira de réaliser un nouvel import un peu plus tard pour prendre en compte, par exemple, les nouveaux élèves.

Il faut le rappeler, le bouquet Région sera actif dès la rentrée pour tous les utilisateurs de l'établissement. De même, pour ce qui concerne les ressources non commerciales, il sera nécessaire de les valider afin de les voir apparaître dans la rubrique «Mes titres» de chaque usager. Pourquoi une telle démarche pour des contenus qui ne nécessitent pas de code d'accès via Internet ? Simplement dans un souci de respect de la politique documentaire, afin de permettre à chaque établissement de composer ce qui apparaîtra dans «Mes titres», sorte d'étagère personnelle composée de titres gratuits comme payants, mais dans tous les cas ayant fait l'objet d'une procédure explicite de choix.

Restera alors à résoudre la question des abonnements payants, contractés en s'appuyant sur la subvention de la Région et éventuellement sur d'autres crédits rendus disponibles. Pour un usage effectif le plus tôt possible après la rentrée, il est nécessaire d'effectuer les choix le plus vite possible. Pour ceux qui ont déjà contracté des abonnements cette année, il faut décider si on les renouvelle et, le cas échéant, en aviser l'éditeur par le bon de commande *ad hoc*. Pour les nouveaux titres, chacun pourra s'appuyer sur les spécimens pour affiner ses choix.

Éditorial

Les Rencontres de l'ORME (2, 3 avril) ont donné une large place aux ressources numériques et à Correlyce. De nombreux « proposant Correlyce » étaient présents, mais nombreux ont été également les autres détenteurs de contenus qui envisagent de rejoindre le dispositif ; les représentants des collectivités ont aussi vivement marqué leur intérêt pour le modèle, notamment comme un volet possible des ENT actuellement en gestation.

L'atelier de rencontre entre éditeurs et usagers, tenu le 2 avril, a permis de rappeler et souligner quelques points importants.

> **Correlyce n'est pas un portail de ressources régionales.** C'est un portail régional de ressources, qui peut éventuellement donner place à des ressources régionales, mais à égalité de traitement avec les autres. La notion même de ressource régionale est d'ailleurs difficile à caractériser : soit il s'agit des ressources produites en région, et leur caractère régional ne saurait intervenir pour le choix ; soit il s'agit de ressources intéressantes des lieux, projets ou événements régionaux, et elles ont alors aussi toute leur place auprès des lycéens, dans la Région et au-delà.

> **Correlyce est un catalogue ouvert** à tout éditeur qui souhaite y inscrire des ressources, éditeur étant pris au sens le plus large du détenteur de ressources numériques. Il n'existe pas de filtrage a priori de l'inscription de ressources.

> **Correlyce s'appuie sur des critères.** Il faut le rappeler, l'inscription au catalogue s'appuie sur une série de critères : critères éditoriaux, techniques, juridiques, économiques, documentaires, clairement affichés en ligne.

> **Catalogage par les éditeurs.** Les descriptions documentaires des titres de Correlyce sont réalisées par les éditeurs eux-mêmes, ce qui ne laisse pas de surprendre les documentalistes. C'est pourtant une orientation qui se dessine dans d'autres cercles, plus larges, et qui marquera une étape majeure de l'ouverture au numérique. Autant d'éléments déterminants du dispositif dont l'usage poursuivra son développement l'an prochain.

Correlyce, vie du projet

Correlyce a été lancé lors de la dernière rentrée scolaire, avec attribution aux établissements adhérents d'une subvention de 1500 € pour l'acquisition de ressources. Compte tenu de la date de mise en place, une grande partie des établissements a pu bénéficier de la subvention avant la fin de l'année civile 2007, alors que quelques-uns n'en ont été destinataires qu'en avril. Dans les deux cas, compte tenu de la difficulté de faire des commandes en période de fin d'année civile, les commandes faites n'ont concerné au mieux qu'une partie de l'année, et souvent ne deviendront effectives qu'à la prochaine rentrée.

Reconduction du budget

La logique de Correlyce est de se placer, dans un fonctionnement annuel, dans une logique de renouvellement des abonnements pour la période d'une année scolaire. Si le premier abonnement est souvent pris en cours d'année, il est le seul à justifier d'un traitement spécifique, les commandes ultérieures s'inscrivant dans un renouvellement annuel.

D'une façon générale, chaque lycée est destinataire de la subvention Correlyce pour l'année scolaire N/N+1 au cours du 1er semestre de l'année N, en mars/avril typiquement. Ceci permet à l'établissement de préparer ses commandes pour la rentrée scolaire suivante et d'intégrer les logiques de renouvellement d'abonnement.

S'agissant des premières années de fonctionnement de Correlyce (2007/2008 et 2008/2009), les modalités de versement de la subvention nécessitent de prendre en compte le contexte d'appropriation et de montée en charge du dispositif. Ainsi, pour l'année scolaire 2007/2008, il a été constaté le plus souvent une utilisation partielle (mais tout à fait justifiée par le fonctionnement d'un lycée) de la subvention de 1500 € versée à l'issue des assemblées régionales d'octobre 2007 ou de mars 2008 (selon les délais d'adhésion des établissements au dispositif CORRELYCE). Le budget 2007/2008 a essentiellement servi à des commandes préparatoires à l'année scolaire 2008/2009.

Afin de s'orienter vers un régime normal de subventionnement prenant en compte le fonctionnement des EPLE, la subvention au titre de l'année scolaire 2008/2009 sera versée à chaque lycée à l'issue de l'assemblée régionale du 27 juin 2008 ; cette subvention recomplètera le budget de 1.500 € par établissement, qui aurait pu en tout ou partie être consommé depuis le mois de novembre 2007. Tout dépassement de ce budget reste à la charge de l'établissement.

> **Exemple 1** - Un lycée bénéficiaire en octobre 2007 de la subvention de 1500 €, et ayant commandé avant le 28 mai 2008 pour 1000 € de ressources en ligne via Correlyce, bénéficiera d'un complément de subvention à compter du 26 juin 2008 de 1000 €.

> **Exemple 2** - Un lycée bénéficiaire en octobre 2007 de la subvention de 1500 €, et ayant commandé avant le 28 mai 2008 pour 3000 € de ressources en ligne via Correlyce, bénéficiera d'un complément de subvention

à compter du 26 juin 2008 de 1500 €.

> **Exemple 3** - Un lycée bénéficiaire en octobre 2007 de la subvention de 1500 €, et n'ayant effectué aucune commande avant le 28 mai 2008 de ressources en ligne via Correlyce, ne bénéficiera d'aucune subvention complémentaire.

En 2009, la subvention au titre de l'année scolaire 2009/2010 pourra être versée en mars ou avril 2009, avec un montant par défaut de 1500 € et selon les mêmes principes de calcul que précités. La Région se réserve la possibilité de réviser éventuellement ce montant par défaut, en fonction des commandes totales réalisées sur l'année scolaire 2008/2009. Il est rappelé que seules les commandes préparées et comptabilisées via Correlyce sont prises en compte dans le calcul automatique de la somme des crédits consommés par chaque établissement. Toute commande n'ayant pas fait l'objet d'un projet de commande validé dans Correlyce ne sera pas pris en compte dans le calcul ; Correlyce constitue sur ce point précis un extranet administratif.

Les spécimens

Cette première année de mise en place a notamment permis de mieux apprécier, avec les établissements usagers et les éditeurs, le besoin de spécimens. Cet aspect a notamment été débattu lors de l'atelier des Rencontres de l'ORME, plusieurs éditeurs confirmant avoir compris l'importance des spécimens à l'occasion des réunions éditeurs – établissements conduites en février-mars.

Les éditeurs sont donc tous invités à ouvrir des « comptes spécimens », ce qui est très facile via leur interface, que ce soit pour un établissement unique ou pour tous les lycées. Lors de l'atelier de l'ORME, le nombre de 10 par établissement a fait l'objet d'un consensus entre éditeurs et usagers, notamment afin de permettre que les choix soient effectués dans le cadre du fonctionnement des Conseils d'enseignement..

Comment utiliser ces offres ? Elles apparaissent dans les titres de l'établissement comme une « offre spécimen », et le superviseur peut les attribuer à un enseignant pour une durée limitée, généralement un mois.

Les offres spéciales

En dehors des spécimens, les éditeurs offrent quelquefois en fin d'année des « offres spéciales » permettant d'abonner gratuitement un grand nombre d'usagers, enseignants comme élèves. Ces opérations promotionnelles se distinguent des comptes spécimens par leur durée limitée et leurs bénéficiaires plus étendus. Elles sont exceptionnelles et faites sous la seule responsabilité de l'éditeur. L'information sur ces offres est cependant relayée sur le site et éventuellement par mel.

Quoique plusieurs modalités différentes aient été testées, la meilleure solution semble bien de traiter ces offres spéciales comme des offres normales, mais en éditant un bon de commande d'un montant de 0 €.

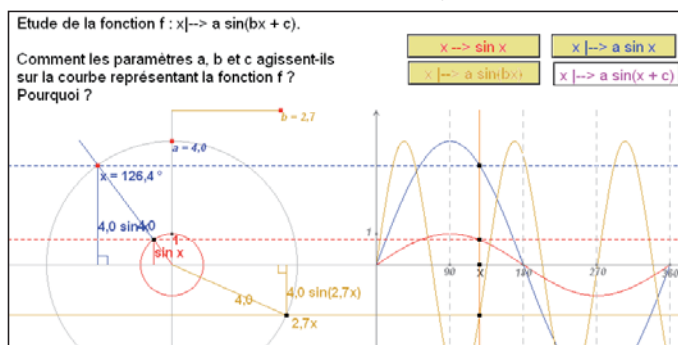
Les nouveautés

100 activités Cabri pour le lycée

Sa sortie avait été annoncée. On ne présente plus Cabri, qui a occupé tant de travaux informatiques dans les enseignements de mathématiques. Du fait de l'existence de Correlyce, l'éditeur Cabrilog s'est rapproché de Jeriko pour proposer ces 100 activités en ligne.

Comme toute la gamme cabri, «100 activités...» est conçu et développé par des professeurs et didacticiens expérimentés. Il couvre les programmes mathématiques de la 2e, 1e et Terminale des sections scientifiques avec des thèmes variés : découvrir et étudier des fonctions, effectuer des calculs matriciels, dérivation et intégration, itération, espace, géométrie plane, nombres et statistiques, perspective centrale, repérage et section planes.

Fondé sur les démarches d'exploration, de conjectures, de raisonnement, d'établissement des preuves et, *in fine*, de résolution de problèmes, il favorise l'implication de l'élève dans son apprentissage.



Musique, culture : « On ne connaît pas la chanson »

Anthologie en ligne de 200 chansons françaises de référence, du Moyen Âge à nos jours, des troubadours à Diam's, conçu comme un répertoire musical étudié sous l'angle de l'histoire, de la musique, du français...

Les chansons peuvent être écoutées, leurs paroles sont également intégralement disponibles, ainsi que diverses ressources éditoriales multimédias inédites (fiches, notices, commentaires, illustrations, analyses et cours à télécharger).

Les œuvres sont choisies en référence aux programmes scolaires du collège au lycée, en fonction de leur place et importance dans le répertoire patrimonial ainsi



qu'en fonction des sources et des supports de diffusion existants.

Pour d'évidentes raisons de droits, l'usage de cette ressource est réservé à l'enceinte de l'établissement.

Les dictionnaires Robert

Le Robert Junior, Le Grand Robert, Le Grand Robert et Collins, le Nouveau Petit Robert 2008... Autant de titres de référence du marché des dictionnaires qui deviennent accessibles via Correlyce.

Le Robert Junior, bien connu, est enrichi d'illustrations médias. Le Grand Robert, l'un des plus connus des dictionnaires actualisés de la langue française, propose l'intégralité des 6 volumes de l'ouvrage imprimé, et bénéficie des possibilités de la navigation hypertexte. Conjugaisons, citations, notices bibliographiques viennent compléter l'ensemble.

Le Grand Robert & Collins, dictionnaire bilingue français-anglais restitue l'intégralité du Grand Robert & Collins en 2 volumes dans sa dernière édition. Il propose aussi la conjugaison de tous les verbes, des index de 7 000 expressions et 30 000 mots composés, 65 000 mots prononcés en anglais et un guide d'expression.

Le Nouveau Petit Robert 2008 enfin est la référence indispensable pour mieux écrire et s'exprimer en français, pour tous les niveaux et dans toutes les disciplines.

Métiers en Région Provence - Alpes - Côte d'Azur



«Métiers en région» constitue une approche originale de l'offre de formation et du marché de l'emploi, en présentant des salariés dans les conditions réelles d'exercice de leur activité professionnelle, et en faisant le lien avec les parcours de formation, la structure des emplois, les conditions de recrutement et de rémunération, etc. Axées en particulier sur les secteurs générateurs d'emplois, les fiches métiers et les vidéos ont été construites en étroite collaboration avec les branches professionnelles, le service public de l'emploi, les structures d'accueil et d'orientation, pour donner des métiers en Région la vision la plus informée, mais aussi la plus réaliste.

Explorer le catalogue

Avant que Correlyce ne voie le jour, les ressources en ligne pour les lycées étaient réparties dans une large variété de services et catalogues. CNS et KNE constituaient deux portails commerciaux, présentant des domaines éditoriaux distincts. D'autres catalogues et offres indépendantes voyaient régulièrement le jour, sans compter les transferts fréquents d'un catalogue à l'autre.

Le catalogue Correlyce répond à d'autres impératifs. D'abord, il est unique, ce qui facilite la recherche ; ensuite, il est indépendant des éditeurs et diffuseurs et développe son activité dans une logique de service public ; enfin, il place sur un pied d'égalité gratuit et payant, libre et propriétaire, public et privé.

Le catalogue Correlyce est en accès public. Nul n'est besoin d'être identifié pour le consulter. En revanche, l'accès aux ressources nécessite cette identification.

Plein texte

La zone « recherche » permet de lancer une recherche plein texte sur les notices. Attention toutefois, il ne s'agit pas d'une indexation des séquences de lettres telle que la pratique Google, mais bien d'une indexation des mots, comme elle se pratique dans les applications documentaires. En cas d'utilisation de plusieurs termes, il faut utiliser les connecteurs AND, OR, NOT, etc.

Discipline, niveau

Les entrées disciplines et niveaux sont choisies dans des listes de sélection. Ces listes ne comprennent que les termes effectivement utilisés dans les notices, au sein des listes d'autorité standardisées du Scérén. Les termes choisis peuvent quelquefois paraître bien difficiles ! C'est simplement parce que les listes d'autorité disciplines et niveaux rendent compte de toutes les disciplines, tous les enseignements et tous les niveaux de l'enseignement scolaire. Complexe, donc, mais c'est la contrepartie de la précision. Quant à l'efficacité, elle est directement liée au fait que les éditeurs aient renseigné correctement ce champ. Ou pas.

Editeur

La recherche par éditeur est souvent efficace pour retrouver un titre connu. Le terme « éditeur » doit être pris au sens de Correlyce, c'est-à-dire celui qui a proposé la ressource (« proposant Correlyce »).

Utilisez les spécimens

Lors de vos investigations dans le catalogue, ne pas oublier que les copies spécimens sont disponibles sur la plupart des titres payants. Cette facilité permet de prendre connaissance des contenus avant de s'en porter acquéreurs.

En fait, rien de bien nouveau par rapport aux pratiques connues avec le livre scolaire !

Vous souhaitez une autre ressource ?

Le catalogue Correlyce s'enrichit progressivement des propositions des éditeurs. Si vous souhaitez voir inscrire une nouvelle ressource, contactez le guichet éditeur correlyce@crdp-aix-marseille.fr, qui se rapprochera de l'éditeur et l'accompagnera dans sa démarche d'intégration au catalogue.

Contacts

• Infos ressources

- correlyce04@crdp-aix-marseille.fr
- correlyce05@crdp-aix-marseille.fr
- correlyce13@crdp-aix-marseille.fr
- correlyce84@crdp-aix-marseille.fr
- cddp06@ac-nice.fr
- cddp83@ac-nice.fr

• Accompagnement, catalogue, éditeurs

- correlyce@crdp-aix-marseille.fr
- accueil.crdp@ac-nice.fr

• Fonctionnement site, financement :

- correlyce@regionpaca.fr

En bref

Quid de l'avenir du « bouquet » ?

À l'heure où nous mettons sous presse, toutes les décisions à propos du bouquet Région ne sont pas rendues. Comprenant dictionnaires, encyclopédies, archives de presse et audiovisuelles, il est prévu de le renouveler, mais la procédure d'achat public n'est pas parvenue à son terme. Pour les années ultérieures, la définition du « bouquet » pourra être remise en chantier pour suivre l'évolution des usages et celle du marché.

Utiliser les « tarifs négociés »

En cours d'année, il est difficile d'acquiescer un abonnement au prix nominal pour les mois restants. Ce serait un bien mauvais usage du denier public, ce qui conduit souvent à renoncer à l'achat.

Correlyce permet d'inscrire sur le bon de commande un tarif négocié, permettant d'utiliser un tarif en accord avec le responsable chez l'éditeur, dont les coordonnées sont affichées sur le devis.

Au-delà de ces abonnements en cours d'année, les éditeurs peuvent aussi utiliser cette fonction pour diverses offres promotionnelles, sous réserve qu'elles restent calées sur l'année scolaire.

L'irremplaçable signature...

Si Correlyce permet d'éditer les bons de commande, il faut rappeler qu'ils ne deviennent valides qu'une fois signés et revêtus du cachet de l'établissement. Lors de l'édition, l'éditeur reçoit un fac simile valant intention de commande, qui ne devient commande effective qu'une fois reçu la version signée.

Nombreux sont les éditeurs qui acceptent d'anticiper l'ouverture des accès. Ne pas oublier, surtout dans ce cas, de régulariser la situation au plus tôt !